



**Association pour la Promotion
et la Recherche en Informatique Libre**

Dossier d'adhésion entreprises

*Votre partenaire privilégié
pour la promotion et la défense du logiciel libre*

APRIL est une association créée en 1996 dont l'activité est la promotion et la défense du logiciel libre.

Objectifs :

- **promouvoir** le logiciel libre auprès des particuliers, institutionnels, et professionnels ;
- **sensibiliser** le plus grand nombre aux enjeux des standards ouverts ;
- **obtenir** des décisions politiques favorables au logiciel libre ;
- **favoriser** le partage de la connaissance.

Partenaires :

- Caisse des Dépôts et Consignations
- Fondation pour le Progrès de l'Homme
- Comité interministériel pour la société de l'information
- Conseil Régional d'Île de France
- Conseil Régional de Bourgogne, Ville de Dijon
- FSF France
- FFII

APRIL est membre de :

- ADULLACT
- ASTI
- Forum des Droits sur l'Internet
- OFSET
- SCIDERALLE
- Signal SPAM
- ODF Alliance
- Commission spécialisée de terminologie de l'informatique

Projets 2005 – 2007 :

- Développer le réseau de professionnels et institutionnels
- Renforcer le maillage local et national
- Défi « Cap 500 » : 500 adhérents d'ici 2007
- Accompagner les actions de la communauté du logiciel libre
- Créer une « Maison du Libre »
- Participer à l'élaboration des programmes présidentiels
- Se doter d'une équipe de permanents : délégué général, juristes, chargé(e) de communication...

Les quatre libertés du Logiciel Libre :

- **Utilisation** : la liberté d'utiliser le logiciel, pour quelque usage que ce soit
- **Étude** : la liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à vos propres besoins. L'accès au code source est une condition pour tout ceci
- **Redistribution** : la liberté de redistribuer des copies de façon à pouvoir aider votre voisin
- **Modification** : la liberté d'améliorer le programme, et de diffuser vos améliorations au public, de façon à ce que l'ensemble de la communauté en tire avantage. L'accès au code source est une condition pour tout ceci

Promouvoir l'informatique libre auprès de nouveaux publics

Promouvoir :

- Promouvoir les offres commerciales à base de logiciel libre
- Mettre en place des formations sur les licences et le contexte juridique du logiciel libre
- Sensibiliser les décideurs aux tenants et aux aboutissants d'un passage total ou partiel au logiciel libre
- Accompagner les institutionnels dans leurs démarches liées au Logiciel Libre.
- Participer ou organiser de grands événements (Sommet Mondial de la Société de l'Information, Rencontres Mondiales du Logiciel Libre, Université d'Été de la Communication...)
- Promouvoir une législation progressiste en matière de droit d'auteur et de brevets

Défendre :

- Contrecarrer les campagnes de désinformation des opposants au développement du logiciel libre
- Informer les élus sur les dangers de certaines dérives juridiques et proposer des alternatives plus favorables aux principes du logiciel libre
- Être présent dans les cercles où sont élaborées les politiques en matière de TIC, de droit d'auteur et de brevet

Fédérer :

- Initier un réseau de mutualisation des PME
- Renforcer les partenariats avec les associations sectorielles (éducation: OFSET, SCIDERALLE; administrations et collectivités territoriales : ADULLACT)
- Renforcer les liens avec les associations locales
- Porter le nombre de ses adhérents à 500 d'ici 2 ans

Une action reconnue

APRIL est depuis l'origine forte de nombreux bénévoles. Leur mobilisation lui permet de participer activement à la reconnaissance du logiciel libre à travers de nombreuses actions, de la participation aux travaux du Forum des Droits sur l'Internet à la participation à l'organisation des « Rencontres Mondiales du Logiciel Libre », en passant par la sensibilisation aux enjeux du droit d'auteur et de la brevetabilité des élus français et européens.

Pour atteindre ses objectifs, l'APRIL s'appuie aujourd'hui sur une équipe de permanents. Elle travaille également à la création d'un Centre de Ressources en Informatique Libre (projet « Maison du Libre »).

APRIL est l'acteur de référence du logiciel libre dans l'espace francophone.

Les temps forts d'APRIL :

- 1996 – création d'APRIL
- 1998 - semaine des logiciels libres à la Cité des Sciences et de l'Industrie
- 1999 – démarrage de la lutte contre le projet de directive européenne sur la brevetabilité des programmes d'ordinateurs
- 2001 - première édition des « journées du logiciel libre dans l'éducation ». APRIL devient organisation associée à la « Free Software Foundation France »
- 2002 - première édition de « Libre en Fête ». Lancement du projet de classement des logiciels libres au patrimoine immatériel de l'UNESCO
- 2003 - participation au Sommet Mondial sur la Société de l'Information. Lancement de la sélection Libre, revue de presse sur le logiciel libre et des sujets connexes
- 2004 - Lancement avec l'appui du Conseil Régional d'Île de France d'un projet de Maison du Libre et de l'Internet Pour Tous. Participation au groupe de travail du CISI contre le SPAM, participation au Forum des Droits sur Internet. Publication de deux tribunes dans Libération
- 2005 – 2006 Embauche du premier permanent, partenariats avec des institutions, adhésions d'entreprises
- Près de 30 conférences par an données par les porte-paroles, en France et à l'international
- Participation aux comités de programmes des salons Solutions GNU/Linux et Interop ainsi que de la SETI.
- Présence dans la presse écrite, radio et audiovisuelle.
- Présence d'un stand de l'association lors d'une vingtaine de manifestations par an
- Forte implication dans l'organisation des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre

Les temps forts du libre :

- 1984 – lancement du projet GNU
- 1994 – version 1.0 du noyau Linux
- 1995 – création de Red Hat
- 1998 – création de Mandrake, libération du code source de Netscape, support d'Apache par IBM
- 1999 – magazines spécialisés sur le logiciel libre, sociétés de services
- 2001 – projets de loi, soutien de gouvernements
- 2003 – utilisation de logiciels libres dans les administrations (Minéfi, Gendarmerie nationale...). Le logiciel libre fait partie de la déclaration de principes du Sommet Mondial sur la Société de l'Information. Libération de code sur fonds publics
- 2004 – Le logiciel libre est la référence en terme de solutions côté serveur. Le logiciel libre commence sa percée sur le poste de travail
- 2005 – 2006 Le logiciel libre devient un enjeu stratégique et politique

*L'historique intégrale de
l'association est disponible sur le
« Wiki » à l'adresse suivante :*

<http://wiki.april.org/HistoireAPRIL>

Adhésion entreprise

Pourquoi adhérer?

Votre structure a besoin de tirer le meilleur parti du logiciel libre et pour défendre ses intérêts elle doit :

- exercer une veille permanente pour se tenir informé des opportunités et des menaces ;
- constituer et entretenir des réseaux relationnels institutionnels ;
- être éclairée sur les contextes juridiques et stratégiques ;
- contribuer à la défense de l'informatique libre face aux acteurs qui lui sont hostiles ;
- mieux faire connaître et valoriser son action.

APRIL est au coeur des grandes évolutions du logiciel libre. Adhérer à APRIL permet :

- de défendre collectivement un projet de société ;
- de s'investir activement dans la vie de l'association à travers ses groupes de travail et ses actions ;
- d'être informé régulièrement des évènements logiciel libre ;
- d'agir sur les institutions à travers un partenaire incontournable ;
- de financer ou co-financer des actions stratégiques.

Montant des cotisations :

La grille de cotisation étant révisée régulièrement merci de contacter l'association pour avoir la version à jour. Au 23/03/2006 la grille de cotisation est la suivante :

Chiffre d'affaire	Montant minimal de la cotisation
Jusqu'à 0,5 M EUR	200 EUR
de 0,5 à 1,5 M EUR	500 EUR
de 1,5 à 3 M EUR	750 EUR
de 3 à 5 M EUR	1 500 EUR
Supérieur à 5 M EUR	2 500 EUR

Les avantages réservés aux adhérents :

- Soyez informés avant les autres des projets, réflexions, initiatives et publications de l'APRIL ;
- Participez à des groupes de travail de l'APRIL ainsi qu'aux réunions réservées aux membres ;
- Proposez la création d'un nouveau groupe de travail ;
- Accédez directement à l'équipe de l'APRIL ;
- Partagez avec l'équipe de l'APRIL vos réflexions et orientations stratégiques ;
- Participez gratuitement ou à tarif réduit aux manifestations organisées par l'APRIL.

Adhérez pour participer activement aux décisions stratégiques qui vous concernent !

Bénéficiez en plus des avantages réservés aux adhérents personnes morales :

- Point annuel en face à face avec l'APRIL sur les priorités de l'année
- Intervention d'un orateur spécialisé de l'APRIL lors de l'une de vos manifestations ;
- Possibilité d'annoncer vos offres logiciel libre dans la lettre d'information de l'APRIL ;
- Accès au service « mise en réseau » ;
- Accès au service de relations presse ;
- Accès au service juridique.

Formulaire d'adhésion entreprise

(Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre)

Dénomination : Adresse :
.....
.....

N° SIRET : Code Postal :
Ville :
Pays :

Nom du représentant au sein de l'association: Téléphone :
..... Fax :
..... Courriel:.....
Téléphone : SiteInternet :
Fax :
Courriel:.....

Montant de la cotisation :

Motivations pour rejoindre l'association :

.....
.....
.....
.....

Nous déclarons souhaiter devenir membre de l'Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre. À ce titre, nous reconnaissons avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur.

Fait à _____, le __/__/____

cachet et signature :

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, contactez l'association à l'adresse contact@april.org.